REPUBLIQUE FRANÇAISE



L'an deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Associations, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/11/2021 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs: Anne GARRIGOS, Karine BROUSSE-RIVAULT, Sylvie CHARRIER (arrivée à la délibération n° 2021/090), Séverine PEIGNAULT, Marie BENOIST-BLAY, Hélène GABARD-JOSELON, Laurie BOUGOUIN Francis GARGOUIL, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Guillaume PIRES, Patrick MERCIER, Sébastien PERONNET, Lionel LOISEAU

Absent(s) excusé(s):

Absent(s): Pouvoirs:

M. Patrick MERCIER a été élu secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2021/090 - PROJET AIRE DE JEUX AU LOTISSEMENT LE VIEUX NOYER

(arrivée de Mme Sylvie CHARRIER)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait décidé d'aménager une aire de jeux dans le Lotissement le Vieux Noyer afin d'agrémenter une zone de loisirs destinée aux enfants. Monsieur le Maire présente un devis pour une structure de jeux en bois référencée « JM03 ».

La description est la suivante :

- Tranche d'âge : 3 à 12 ans

- Encombrement hors tout: 8.00 m x 3.61 m

- Surface amortissante : 50 m²

- Scellement niveau 0 : applicable
- Structure en essence Pin nord rouge origine Finlande et/ou Suède, catégorie 5, gage de stabilité et de haute résistance
- Traitement autoclave sous pression, classe 4, solution aqueuse, sans chrome ni arsenic
- Visserie inox A2 pour l'assemblage des bois, et visserie zinguée pour l'assemblage des extrémités des cadres
- Elément de décor : compact imputrescible

Le coût de l'installation avec montage et pose de la structure, installation du panneau « âge animal » indiquant les consignes de sécurité et notamment la tranche d'âge allant de trois à douze ans sous la surveillance d'un adulte, s'élève à 8 548.00 € HT, soit 10 257.60 € TTC.

Une option complémentaire viendrait compléter cette aire de jeux avec l'achat éventuel d'un portique balançoires. Cet élément complémentaire, comprend le portique, le montage et la pose, le panneau « âge animal », le tout s'élevant à 2 173.00 € HT soit 2 607.60 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de partir sur la structure de base pour le prix de 8 548.00 € HT soit 10 257,60 TTC et éventuellement d'ajouter l'option complémentaire pour 2 173.00 € HT soit 2 607.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à main levée, décide :

- D'accepter la proposition de base d'un montant de 8 548.00 € (Huit mille cinq cent quarantehuit euros Hors Taxes), soit 10 257.60 € TTC (Dix mille deux cent cinquante-sept euros et soixante centimes Toutes Taxes Comprises),
- D'accepter le complément de jeux à hauteur de 2 173.00 € (Deux mille cent soixante-treize euros Hors Taxes), soit 2 607.60 € TTC (Deux mille six cent sept euros et soixante centimes Toutes Taxes Comprises),
- De préciser que cet investissement s'effectuera sur le budget primitif 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- Adopté : à 7 voix Pour

à 4 voix Contre

à 3 Abstention(s)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme, Le 24 novembre 2021 Le Maire,

Francis GARGOUIL

201



Date de convocation du Conseil Municipal : 18/11/2021 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs: Anne GARRIGOS, Karine BROUSSE-RIVAULT, Sylvie CHARRIER (arrivée à la délibération n° 2021/090), Séverine PEIGNAULT, Marie BENOIST-BLAY, Hélène GABARD-JOSELON, Laurie BOUGOUIN Francis GARGOUIL, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Guillaume PIRES, Patrick MERCIER, Sébastien PERONNET, Lionel LOISEAU

Absent(s) excusé(s):

Absent(s):-

Pouvoirs:

M. Patrick MERCIER a été élu secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2021/091 - ACQUISITION DU TERRAIN DE M. CANO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que M. Jean-Pierre CANO demeurant 11 Route d'Aslonnes 86370 CHATEAU-LARCHER a accepté de céder à la commune une bande de terrain située sur la parcelle cadastrée section D n° 608.

Cette bande de terrain représente une surface de 513 m² et permettrait à la commune d'accéder plus facilement au futur lotissement qui jouxterait les ateliers municipaux.

Le prix négocié avec M. CANO s'établit à 3 000 €, soit 5.85 €/m². Le tarif ne prend pas en compte les frais liés à la rédaction de l'acte notarié et à sa publication, qui seront pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'acquisition de ce terrain par la commune au prix de 3 000 euros soit 5.85 €/m²,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à main levée, décide

- D'accepter l'acquisition de ce terrain cadastré D n° 608 (513 m²) appartenant à M. Jean-Pierre CANO au prix de 3 000 € soit 5.85 € /m² HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- Adopté: à 14 voix Pour

à 0 voix Contre

à 0 Abstention(s)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme, Le 24 novembre 2021 Le Maire, Francis GARGOUIL





Date de convocation du Conseil Municipal : 18/11/2021 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs: Anne GARRIGOS, Karine BROUSSE-RIVAULT, Sylvie CHARRIER (arrivée à la délibération n° 2021/090), Séverine PEIGNAULT, Marie BENOIST-BLAY, Hélène GABARD-JOSELON, Laurie BOUGOUIN Francis GARGOUIL, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Guillaume PIRES, Patrick MERCIER, Sébastien PERONNET, Lionel LOISEAU

Absent(s) excusé(s):

Absent(s):-

Pouvoirs:

M. Patrick MERCIER a été élu secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2021/092 - VOTE DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire, après avoir rappelé les tarifs de l'année 2021, propose de reconduire les tarifs pour l'année 2022, à l'exception de la nuitée des camping-cars ;

Les différents tarifs ci-dessous seront applicables à compter du 01/01/2022 :

Salles complexe Socio- Educatif	Tarif Habitant Commune	Tarif Hors Commune	Tarif Journée Séminaire	Tarif Association extérieure
Salle de Théâtre (100 m²)	83.00 €	175.00 €	107.00 €	56.00 €
Journée supplémentaire salle Théâtre	66.00 €	140.00 €		Law and
Salle de Danse (150 m²)	100.00 €	208.00 €	129.00 €	77 .00 €
Journée supplémentaire salle de Danse	80.00€	166.00 €		HID-Market
Salles Théâtre + Danse	142.00 €	383.00 €	237.00 €	132.00 €
Journée supplémentaire Théâtre + Danse	113.00 €	306.00 €		
Salle des Associations (89m²)	81.00 €	164.00 €	96.00 €	55.00 €
Journée supplémentaire « Association »	66.00 €	132.00 €		
Cuisine/Chambre froide	56.00 €	100.00€	75.00 €	44.00 €
Journée complémentaire cuisine	45.00 €	80.00 €		
Vin d'Honneur	51.00 €	90.00 €		
Accès Wifi (par jour)	10.00 €	10.00 €	10.00 €	10.00 €
Facturation heure de ménage	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €
Caution	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00€
Salle Espace Val de Clouère du 15/06 au 3	1/08			
Salle Camping (49 m²)	56.00 €	112.00 €		44.00 €

Journée supplémentaire du Camping	43.00 €	87.00 €		34.00 €
Facturation Heure de ménage	25.00 €	25.00 €		25.00 €
Caution	500.00 €	500.00		500.00€
Location de couverts				
Set de couvert*(par Jour)	0.75 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €
Verre ballon ou flûte (par jour)	0.20 €	0.30 €	0.30 €	0.30 €
Assiette (par jour)	0.20 €	0.30 €	0.30 €	0.30 €

*SET = assiette + fourchette + couteau + petite cuillère +

Perdu ou cassé = 1 € pièce habitant commune, 2 € habitant hors commune

Tables et bancs	Tarif Habitant	Tarif Hors
	Commune	Commune
Table Bavaroise (2.00 m x 0.60 m)	6.00 €	9.00 €
Journée supplémentaire table Bavaroise	2.40 €	3.70 €
Banc (2 m)	3.00 €	4.50 €
Journée supplémentaire banc	1.20 €	1.90 €
Ensemble 1 table + 2 bancs	12.00 €	18.00 €
Journée supplémentaire ensemble table +	4.80 €	9.00 €
bancs		9.00 €
Caution	150.00 €	150.00 €

Perdu ou cassé : Banc = 40 €, Table = 80 € (Tarif Habt Cne)

Stands «Marché »	Tarif Habitant	Tarif Hors
	Commune	Commune
Stands « Marché » (3 m x 2.50 m avec étal)	100.00 €	100.00 €
Caution	300.00€	300.00€

Transport assuré A/R

Cimetière	Tarif Habitant Commune
Concession Cinquantenaire	500.00€
Concession Trentenaire	320.00 €
Cavurne 30 ans	450.00 €
Cavurne 50 ans	650.00 €
Columbarium 30 ans	550.00 €
Columbarium 50 ans	750.00 €
Dispersion des Cendres	60.00€

Autres	Tarif Habitant Commune	
Commerces ambulants (électricité	10.00 €/j	
comprise) emplacement 5 m x 4 m	,-	
Taxe de séjour	0.50 €	
Nuitée Aire Camping-Cars	7.00 €	

Amendes	Tarif Habitant Commune	
Amende poubelle	15.00 €	
Animal capturé	100.00€	
Incivilités et dégradations	30.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à main levée, décide :

- D'accepter les tarifs ci-dessus présentés pour l'année 2022,
- De charger Monsieur le Maire de procéder à l'application des tarifs.

- Adopté : à 8 voix Pour à 6 voix Contre à 0 Abstention(s)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme, Le 24 novembre 2021 Le Maire, Francis GARGOUIL



REPUBLIQUE FRANÇAISE



L'an deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Associations, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/11/2021 Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs : Anne GARRIGOS, Karine BROUSSE-RIVAULT, Sylvie CHARRIER (arrivée à la délibération n° 2021/090), Séverine PEIGNAULT, Marie BENOIST-BLAY, Hélène GABARD-JOSELON, Laurie BOUGOUIN Francis GARGOUIL, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Guillaume PIRES, Patrick MERCIER, Sébastien PERONNET, Lionel LOISEAU

Absent(s) excusé(s):

Absent(s):-

Pouvoirs:

M. Patrick MERCIER a été élu secrétaire de séance Le guorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2021/093 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CHATEAU-LARCHER ET LA SAS FAVI « DOVE **BUSTERS » POUR LA REGULATION DES PIGEONS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que le bourg et plus particulièrement le site de l'Eglise Notre Dame est envahi par les pigeons. Les riverains alentours sont aussi impactés par ces désagréments. Il convient donc de faire appel à une société prestataire permettant la régulation de l'espèce, la SAS FAVI Dove Busters située 40 Route de Valette 86100 CHATELLERAULT.

Eléments du contrat de régulation des pigeons :

- Fréquence de passage : 2 par an à 1 tireur
- Prix: 750.00 € HT / 900,00 € TTC à chaque intervention
- Durée du contrat : 3 ans à compter de la date de signature
- Résiliation : par lettre recommandée avec accusé réception et préavis de trois mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à main levée, décide :

- De ne pas accepter la proposition de contrat de régulation des pigeons proposée par la SAS FAVI Dove Busters située 40 Route de la Valette 86100 CHATELLERAULT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à payer la facture relative à la première intervention du 8 novembre 2021 pour 900.00 € TTC,
- D'indiquer qu'une seconde intervention aura lieu en début d'année 2022.

- Adopté: à 14 voix Pour

à 0 voix Contre

à 0 Abstention(s)

AR PREFECTURE

Regu le 30/11/2021

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme, Le 24 novembre 2021 Le Maire,

Francis GARGOUIL



Date de convocation du Conseil Municipal : 18/11/2021 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs: Anne GARRIGOS, Karine BROUSSE-RIVAULT, Sylvie CHARRIER (arrivée à la délibération n° 2021/090), Séverine PEIGNAULT, Marie BENOIST-BLAY, Hélène GABARD-JOSELON, Laurie BOUGOUIN Francis GARGOUIL, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Guillaume PIRES, Patrick MERCIER, Sébastien PERONNET, Lionel LOISEAU

Absent(s) excusé(s):

Absent(s):-

Pouvoirs:

M. Patrick MERCIER a été élu secrétaire de séance Le guorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2021/094 – ADHESION DE LA COMMUNE DE CHATEAU-LARCHER AU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que cette démarche partenariale et solidaire a été instaurée pour la première fois en 2006 sous l'appellation de « voisins vigilants ». Cette démarche consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur propre environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Monsieur le Maire ajoute que ce dispositif ne se substitue pas à l'action de la gendarmerie, mais qu'il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à ce dispositif de la démarche de participation citoyenne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à main levée, décide

- D'accepter la proposition d'adhésion à la démarche de participation citoyenne,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- Adopté : à 14 voix Pour

à 0 voix Contre

à 0 Abstention(s)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme, Le 24 novembre 2021 Le Maire, Francis GARGOUIL

211



Date de convocation du Conseil Municipal : 18/11/2021 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs: Anne GARRIGOS, Karine BROUSSE-RIVAULT, Sylvie CHARRIER (arrivée à la délibération n° 2021/090), Séverine PEIGNAULT, Marie BENOIST-BLAY, Hélène GABARD-JOSELON, Laurie BOUGOUIN Francis GARGOUIL, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Guillaume PIRES, Patrick MERCIER, Sébastien PERONNET, Lionel LOISEAU

Absent(s) excusé(s):

Absent(s):-

Pouvoirs:

M. Patrick MERCIER a été élu secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2021/095 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

M. le Maire explique que des titres de recettes ont été émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la Commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésorier. Il convient de les admettre en non-valeur.

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à main levée, décide :

- D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 428.85 €, correspondant à la liste des produis irrécouvrables n° 4722560231 dressée par le comptable public.

EXERCICE 2017

N° Titre	Montant	Nature de la Recette	٦
500/2017	2.83 €	Restauration Scolaire	

263/2017	33.96 €	Restauration scolaire
363/2017	33.96 €	Restauration scolaire
TOTAL	70.75 €	

EXERCICE 2019

N° Titre	Montant	Nature de la Recette
11/2019	35.34 €	Photocopies
115/2019	314.00 €	Plaque MH
278/2019	8.56 €	Restauration scolaire
TOTAL	357.90 €	

EXERCICE 2020

N° Titre	Montant	Nature de la Recette
205/2020	0.20 €	Restauration Scolaire
TOTAL	0.20 €	

- De préciser que les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541

- Adopté: à 14 voix Pour

à 0 voix Contreà 0 Abstention(s)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme, Le 24 novembre 2021 Le Maire, Francis GARGOUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER



L'an deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Associations, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/11/2021 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs: Anne GARRIGOS, Karine BROUSSE-RIVAULT, Sylvie CHARRIER (arrivée à la délibération n° 2021/090), Séverine PEIGNAULT, Marie BENOIST-BLAY, Hélène GABARD-JOSELON, Laurie BOUGOUIN Francis GARGOUIL, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Guillaume PIRES, Patrick MERCIER, Sébastien PERONNET, Lionel LOISEAU

Absent(s) excusé(s):

Absent(s): Pouvoirs:

M. Patrick MERCIER a été élu secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2021/096 - VIREMENTS DE CREDITS_11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
6218 Autres personnel extérieur	-3 900.00 €	1010 Ateliers Municipaux 2313 Constructions	6 200.00 €
6226 Honoraires	-157.32 €		
6411 Personnel titulaire	12 900.00 €		
66111 Intérêts réglés à l'échéance	1 663.63 €		
678 Autres charges exceptionnelles	8 012.65 €		
6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	157.32 €		
7391178 Autres restit. au titre de dégrèvements sur contributions directes	-9 000.00 €		

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

023 Virement à la section d'investissement	673.72 €		
TOTAL	10 350 .00 €	TOTAL	6 200.00 €
Recettes		Recettes	
74121 Dotation de solidarité rurale	10 350 .00 €	10226 Taxe Aménagement	5 526.28 €
		021 Virement à la section de fonctionnement	673.72 €
TOTAL	10 350.00 €	TOTAL	6 200.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits ci-dessus présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à main levée, décide :

- D'accepter le vote des virements ci-dessus présentés,

- Adopté : à 14 voix Pour

à 0 voix Contreà 0 Abstention(s)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme, Le 24 novembre 2021

> Le Maire, Francis GARGOUIL

> > 215